



Conférence de presse annuelle 2006

Note d'information n° 08

Luxembourg, le 9 février 2006

ACP / Accord de Cotonou

Dans le cadre de l'Accord de partenariat conclu entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Accord de Cotonou), la BEI met à disposition, pour couvrir la période allant de 2003 à 2008, un montant de 1,7 milliard d'EUR au maximum sur ses ressources propres ainsi qu'une enveloppe de 2 milliards d'EUR qu'elle gère au titre de la Facilité d'investissement (FI). La Facilité d'investissement a pour objet l'octroi, sous la forme de différents instruments avec partage des risques, de ressources en capital à long terme principalement destinées au financement d'opérations du secteur privé et de projets du secteur public portant sur des infrastructures essentielles pour la croissance économique et le développement des investissements du secteur privé. Dans des cas particuliers, notamment pour des projets qui présentent une composante environnementale ou sociale importante, des prêts peuvent être accordés à des conditions libérales.

Les négociations concernant la révision de l'Accord de Cotonou se sont clôturées en juin 2005. Suite à cette révision, les projets situés dans des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et dans des régions en phase de reconstruction après une catastrophe naturelle pourront également bénéficier d'un prêt à des conditions libérales. Les négociations relatives à la dotation financière à allouer à l'Accord de Cotonou pour les six prochaines années sont en cours.

Accord de partenariat de Cotonou

	Protocole financier (5 premières années)		
	Millions d'EUR	%	Financements en faveur des PTOM ¹ en millions d'EUR
Aides non remboursables du Fonds européen de développement (gérées par la Commission européenne)	11 300	75,2	155
Fonds gérés par la BEI			
Facilité d'investissement (fonds renouvelable)	2 037 ²	13,5	20
Prêts financés sur les ressources propres de la BEI	1 700	11,3	20
Total	15 037	100	195

Mandats pour l'Afrique du Sud – ressources propres de la BEI	Millions d'EUR	
République d'Afrique du Sud (RAS ³)	1995-1996	300
	1997-1999	375
	2000-2007	825
Total		1 500

Prêts accordés aux pays ACP, aux PTOM et à la RAS sur les ressources propres de la BEI et au titre de la FI en 2005 et durant la période 2001-2005 (en millions d'EUR)

Prêts par secteur	ACP (2001-2005)	ACP 2005	PTOM (2001-2005)	RAS (2001-2005)	RAS 2005
Énergie	597	184	-	50	-
Transports et télécommunications	183	10	-	50	-
Environnement	190	-	-	245	145
Industrie, services	451	207	-	-	-
PME (prêts globaux)	835	137	3	360	-
Total	2 256	537	3	705	145

¹ Pays et territoires d'outre-mer des États membres de l'Union européenne.

² La dotation de 2,2 milliards d'EUR initialement prévue pour la FI a été ramenée à 2,037 milliards d'EUR suite à la mise en place, en 2004, de la Facilité pour l'eau (500 millions d'EUR) et de la Facilité pour l'énergie (250 millions d'EUR) de l'UE, au titre du 9^e FED.

³ En 1998, la République d'Afrique du Sud est devenue membre associé de l'Accord conclu entre l'UE et les pays ACP.

Le mandat de la BEI en vertu de l'Accord de Cotonou

L'Accord de Cotonou a pour objectif central de réduire et, à terme, d'éradiquer la pauvreté. La FI y contribue au travers d'opérations de financement qui favorisent la croissance économique et l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale.

La Facilité d'investissement

- L'accent est mis sur le développement du secteur privé – considéré comme le principal moteur de la croissance économique –, et d'infrastructures publiques gérées selon des principes commerciaux. Sont admissibles les projets viables générateurs de recettes, quels que soient les secteurs économiques dont ils relèvent. Durant l'année écoulée, les opérations réalisées se sont articulées autour de deux axes prioritaires : d'une part le secteur financier des pays ACP, car il s'agit du canal le plus efficace pour atteindre les PME (petites et moyennes entreprises), et d'autre part les projets d'infrastructures.
- La Facilité d'investissement :
 - est gérée de manière commerciale, dans un objectif de viabilité financière,
 - fonctionne comme un fonds renouvelable, le produit des remboursements étant réinvesti dans de nouveaux projets, ce qui garantit, sur le long terme, la disponibilité de ressources.
- Parallèlement aux opérations de financement de la FI, l'octroi de prêts sur ressources propres reste possible, selon le principe de l'obligation de moyens.

Faits marquants de 2005

En 2005, le volume des financements accordés par la BEI dans les pays ACP a totalisé 351 millions d'EUR pour les opérations au titre de la Facilité d'investissement (auxquels il faut ajouter le solde de 15 millions d'EUR du mandat Lomé IV) et 151 millions d'EUR pour les prêts sur ressources propres. Si on y ajoute les opérations en République d'Afrique du Sud (145 millions d'EUR), on obtient un montant total de 682 millions d'EUR, ce qui représente une augmentation d'environ 26 % par rapport à 2004. Le volume total des financements accordés au titre de la FI depuis 2003 s'élève actuellement à 820 millions d'EUR (montant des signatures), soit 40 % de l'enveloppe de 2,037 milliards d'EUR prévue dans le cadre du premier protocole financier, en cours, du mandat de Cotonou.

L'année 2005 aura en outre été celle où les représentations régionales de la BEI à Nairobi, Dakar et Pretoria (Thswane) sont devenues pleinement opérationnelles. Grâce à ces représentations, l'identification des projets s'effectuera de manière plus efficace. Toutefois, l'incapacité, pour des raisons d'ordre politique, d'opérer dans certains des pays où l'activité est habituellement très importante⁴, conjuguée au contexte économique difficile qui a prévalu dans beaucoup de pays ACP, a continué de peser sur les activités de la BEI et de la FI en 2005.

En 2005, des efforts considérables ont été déployés pour soutenir le secteur de la microfinance et pour mettre au point un cadre d'évaluation de l'impact des projets FI sur le développement. En novembre, la BEI a organisé une conférence, à l'intention du groupe de travail des institutions de financement internationales chargé du capital-investissement, qui a eu pour objet l'examen de critères d'évaluation de l'impact sur le développement destinés à être appliqués aux fonds de développement dans lesquels les IFI investissent.

Sur les 682 millions d'EUR que représentent les opérations signées dans les pays ACP et en Afrique du Sud durant l'année, près de 80 % ont été alloués dans des pays ACP et 145 millions d'EUR ont été consacrés à des investissements réalisés en Afrique du Sud, dans les secteurs de l'eau et des infrastructures municipales.

Principales opérations de l'année 2005

- Un prêt de 124 millions d'EUR (150 millions d'USD) a été signé pour la construction d'une toute nouvelle cimenterie d'une capacité annuelle de 4,4 millions de tonnes au Nigeria, à Obajana (État de Kogi), dans le centre du pays.
- Une garantie a été consentie – conjointement avec la Proparco et la DEG – à la Compagnie sucrière du Tchad (CST) pour un prêt de 14,3 millions de CFAF (11,8 millions d'EUR) qui lui a été accordé par un

⁴ la République démocratique du Congo, la République du Congo, la Côte d'Ivoire et le Zimbabwe.

syndicat de banques de la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale). L'opération soutient le secteur du sucre en Afrique centrale ainsi que les banques du syndicat, dans la mesure où elle renforce leur capacité de financement en faveur dudit secteur.

- Un financement de 32,5 millions d'EUR a été accordé à l'appui d'un projet de centrale géothermique et 43 millions d'EUR ont été alloués pour le développement du réseau de distribution électrique kényan. L'extension de la centrale géothermique Olkaria II et la modernisation du réseau de distribution électrique kényan permettront d'accroître le volume et la fiabilité de l'approvisionnement en électricité des ménages et des entreprises du pays, tout en exploitant des sources d'énergie locales.
- Un prêt de 10 millions d'EUR a été octroyé pour le rétablissement de la liaison maritime Dakar-Ziguinchor au moyen d'un navire roulier destiné à transporter des passagers et des marchandises entre Dakar et la région de la Casamance.
- En Afrique du Sud, deux contrats de prêt de 30 millions d'EUR pour le cofinancement d'infrastructures urbaines dans les villes de Tshwane (Pretoria) et eThekweni (Durban) ont été conclus avec Infrastructure Finance Corporation (INCA), l'institution sud-africaine de financement des collectivités locales. Les projets d'infrastructure que la BEI sera amenée à financer seront sélectionnés dans les programmes d'investissement pluriannuels des deux villes, en fonction de leur contribution à la cohésion sociale et au développement durable.

Perspectives

La ligne stratégique pour l'activité au titre de la Facilité d'investissement consistera à privilégier les projets d'infrastructures et les opérations en faveur du secteur financier, tout en se tenant prêt à saisir les occasions qui se présentent dans d'autres secteurs.

S'agissant des infrastructures, les efforts seront essentiellement axés, dans la mesure du possible, sur la mise en place d'équipements de base dans des domaines comme l'énergie, l'assainissement et l'eau, la priorité étant donnée aux projets réalisés par le secteur privé et aux initiatives régionales (projets auxquels participent ou dont bénéficient plusieurs pays).

Les opérations à l'appui du secteur financier répondent à un double objectif : elles mettent des ressources à la disposition des PME locales et, ce faisant, elles contribuent, sur le long terme, au développement du marché financier local, réduisant ainsi la dépendance de ces dernières vis-à-vis des financements externes. En ce qui concerne le secteur financier, la FI intensifiera encore sa coopération avec des intermédiaires financiers grâce à la promotion de nouveaux instruments, tels que des garanties, des financements assimilables à des apports de fonds propres et des investissements dans des fonds de capital-investissement.

Des informations complémentaires concernant la BEI sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse : www.bei.org.

*Contacts pour la presse : Bram Schim van der Loeff, a.schimvanderloeff@eib.org,
tél. : +352 43 79 31 34 ; télécopieur : +352 43 79 31 91*

Questions générales : Infodesk de la BEI, info@bei.org, tél. : +352 43 79 31 22, télécopieur : +352 43 79 31 91